



Affaire TourneRêve
137 ch. des Princes
1244 Choulex

17 avril 2026

En 2026, TourneRêve inaugure les cotisations de fonctionnement

Chères TourneRêveuses, chers TourneRêveurs,

Le 17 avril, jour anniversaire des luttes paysannes, reste toujours notre référence et notre point de départ. Cette date commémore le massacre de paysans du Mouvement des travailleurs ruraux sans terre au Brésil en 1996. Elle nous rappelle ce besoin de résistance pour maintenir une production agricole locale, une agriculture paysanne, des filières alimentaires à taille humaine capables de préserver d'une part des savoir-faire et d'autre part une qualité alimentaire précieuse.

Cette date emblématique nous permet de vous annoncer les grands changements de TourneRêve. Jusqu'à présent, TourneRêve a existé grâce à l'engagement et la fidélité de la plupart d'entre vous. C'est ensemble que nous avons permis à cette alternative de perdurer, avec une grande diversité de produits qui relie les champs à nos cuisines.

Comme annoncé l'automne dernier, constatant une baisse du nombre de contrats depuis plusieurs années, une modification de notre modèle contractuel devient essentielle pour maintenir notre équilibre financier et pérenniser cette précieuse alternative.

L'Affaire TourneRêve est devenue au fil des ans une référence de l'agriculture contractuelle capable de distribuer des produits de garde sur le canton. Elle représente aujourd'hui une alternative importante permettant de distribuer des produits en filières courtes et artisanales. Elle garantit aux paysan.ane.s une planification des cultures et des volumes à transformer ou conditionner pour des membres-clients engagés à l'avance. Cette relation donne un sens important au mandat de production et permet une coordination paysanne exemplaire qui permet de gérer ensemble, sans concurrence, un marché commun. En plus de vingt ans d'activité, de nombreuses filières artisanales de transformation ont été installées sur le canton pour retrouver une autonomie locale : presses à huiles, moulins à farines, floconneuse, extrudeuse à pâtes, etc..

Aujourd'hui, il est exclu de laisser disparaître ce mode de distribution alimentaire. Nous voulons renforcer et pérenniser l'existence de TourneRêve en renforçant la notion d'engagement et d'appartenance, loin de la simple notion de consommation commerciale. TourneRêve va bien au-delà, il existe et se définit par le nombre de fermes productrices, par la diversité des produits, par le nombre d'adhérents. Avec les années d'expérience, les coûts de distribution des produits sont connus et maîtrisés. Nous savons aujourd'hui que TourneRêve, comme entité de distribution alimentaire, coûte 66'000.- par année. Que représente ce montant ? Un logiciel informatique, des frais de transport, des mandats de gestion administrative, de manutention et d'organisation des distributions, quelques cotisations professionnelles et frais administratifs. Si nous nous partageons ces coûts d'existence, nous pérennisons un système tout en se l'appropriant. Plus nous parviendrons à multiplier autour de nous des engagements individuels, plus nous agrandirons notre mouvement et plus nos participations

financières se répartiront. Concrètement, si nous sommes 1000 personnes engagées, payant chacune 66 francs de cotisation de fonctionnement annuelle, TourneRêve peut organiser l'ensemble du système de commande et distribution : les produits ne coûtent plus que leur prix de revient soit leur coût de production.

Il y a plusieurs années en arrière nous avons atteint les 1400 inscrits mais depuis l'effectif s'amenuise pour s'approcher du millier l'année dernière. Nous préconisons donc 1000 inscrits en 2026 et avons défini la cotisation de fonctionnement à CHF 66.- pour cette première année. Nous l'adapterons année après année en fonction du nombre d'inscrits de l'année précédente.

La conséquence directe de l'introduction de cette cotisation de fonctionnement est la baisse du prix de chacun de nos produits puisque nous déduisons un quart de sa valeur qui correspond à la marge calculée comme coûts de distribution, dorénavant remplacée par la cotisation.

Cette introduction de cotisation veut participer à la notion de transparence puisque tout prix aujourd'hui est composé d'un ensemble de coûts permettant l'existence d'un produit d'une part puis sa mise sur le marché de l'autre. Bien souvent cette confusion permet dans les filières longues de pratiquer des distorsions de prix pour les rendre attractifs et nous mettre dans la confusion. C'est donc pour nous une nouvelle politique de prix destinée à nous aider à prendre conscience plus facilement de la valeur de notre nourriture. Cependant, nous sommes conscients que cette cotisation de participation défavorise les petites commandes.

En espérant que cette stratégie puisse être comprise et soutenue, nous nous réjouissons de cette nouvelle année innovatrice !

A tout bientôt pour l'ouverture des inscriptions, dès les distributions de printemps réalisées et le système informatique mis à jour (courant juin).

Le Comité de l'Affaire TourneRêve.

Qui cotise à TourneRêve ?

Tous les adhérent.e.s, paysan.ane.s comme mangeur.euse.s ! Car, pour rappel, l'agriculture paysanne préconise entre autres l'autoconsommation comme critère de définition. Par conséquent depuis toujours, à TourneRêve, tout producteur.trice se doit d'être autant mangeur.euses et producteur.trice, donc chacun.une souscrit un panier et paie la cotisation.